

**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1110
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 17-03-160

Le 27 avril 2017

OBJET : **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) concernant les interventions de la Sûreté du Québec sur les cours d'eau**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 13 mars 2017, visant à obtenir divers renseignements concernant le rôle de la Sûreté du Québec (Sûreté) en matière d'interventions sur les cours d'eau de la région métropolitaine (lac des Deux montagnes, rivière des prairies et rivière des Mille-Îles) pour les années 2011 à 2016.

Avant toute chose, il demeure important de préciser que la Sûreté n'assure pas la couverture de la rivière des Prairies et de la rivière des Mille-Îles, laquelle est assumée par le Service de police de la ville de Montréal (SPVM) et le Service de police de la ville de Laval. Quant au lac des Deux-Montagnes, il est couvert en partie par le SPVM et par la Sûreté (poste MRC des Deux-Montagnes (district ouest) et poste MRC Vaudreuil-Soulanges Est (district sud)). De plus, la couverture du fleuve Saint-Laurent est sous la responsabilité de la Sûreté relativement à la sécurité des plaisanciers alors que le SPVM assure la surveillance de ce territoire et le mandat de recherche et de sauvetage est dévolu à la Garde côtière assistée par la Sûreté.

1. La nature des interventions menées;

En 2013, la Sûreté s'est dotée d'un premier Plan d'action récréotouristique en partenariat avec les principaux acteurs du domaine, notamment les fédérations et associations (Ex. : Association maritime du Québec, Fédération québécoise du canot et du kayak, etc.). Ce plan, comportant de nombreuses actions en matière de sécurité nautique, avait comme principal objectif d'assurer la sécurité des usagers des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau. Nous vous invitons à consulter une copie de ce plan qui est disponible sur le site internet de la Sûreté à l'adresse suivante :

<http://www.sq.gouv.qc.ca/mission-et-services/publications/plan-action-recreotouristique-2013-2015.pdf>

En 2016, le plan d'action récréotouristique 2016-2020 visant les mêmes objectifs a été mis en place et est actuellement mis en œuvre, particulièrement dans la région métropolitaine.

Par ailleurs, durant les saisons nautiques de 2012 à 2016, plus de 775 patrouilles ont été réalisées par les différentes unités de la Sûreté dans la région métropolitaine, telle que précisée dans votre demande.

2. Les ressources dévolues pour la surveillance, l'intervention et la sensibilisation à la sécurité sur les plans d'eau et la région;

La Sûreté dispose de 71 embarcations et 302 patrouilleurs nautiques répartis sur l'ensemble de la province. En ce qui concerne la région métropolitaine, les différentes unités assurant la couverture nautique disposent de 11 embarcations et d'une vingtaine de patrouilleurs.

3. Le nombre et le type d'évènements d'urgence pour lesquelles des interventions policières ont été réalisées;

Pour les saisons nautiques de 2012 à 2016, les différentes unités de la Sûreté affectées à la couverture nautique de la région métropolitaine sont intervenues sur plus de 60 situations d'urgence, tel que collisions nautiques, noyades, et plaisanciers en détresse, etc.

4. Le nombre et le type d'évènements de prévention et de sensibilisation pour lesquels des interventions policières ont été réalisées;

La Sûreté dispose de plusieurs outils de prévention en matière de sécurité nautique :

- Le programme « Je reviens au quai en toute sûreté » fait l'objet d'une campagne de communication [dépliants et affiches];
- L'opération Alcool zéro [Dry water] se déroule chaque année au mois d'août et offre également des outils de prévention;
- Des cartons-questionnaires sont remis principalement dans les salons et répondent aux questions les plus souvent posées par les amateurs de nautisme.

De plus, la Sûreté exerce un rôle de sensibilisation en matière de prévention et de sécurité lors d'évènements tels que l'International des feux Loto-Québec (Montréal), l'Oktoberfest (Repentigny) et divers salons nautiques (Montréal).

Toutefois, nous ne détenons aucun document répertoriant le nombre d'interventions préventives (article 1 de la *Loi sur l'accès*). En effet, il demeure difficile de quantifier ces événements puisqu'il s'agit généralement d'initiatives locales, lesquelles peuvent prendre diverses formes telles que mentionnées ci-dessus.

5. Toute autre information pertinente en matière de sécurité sur les plans d'eau.

Le territoire de la Sûreté du Québec est parsemé d'environ 500 000 plans d'eau dont 500 sont susceptibles d'être patrouillés. Afin d'accomplir cette mission, la Sûreté travaille en étroite collaboration avec les autres services de police ou intervenants du domaine nautique afin d'assurer la sécurité des usagers des plans d'eau [Ex. : Gendarmerie Royale du Canada, Police provinciale de l'Ontario, Garde côtière canadienne, etc.]. Annuellement, la Sûreté intervient en moyenne à plus de 5000 reprises auprès des usagers des plans d'eau, sur l'ensemble du territoire desservi.

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Zineb Ninia

Responsable de l'accès aux documents

et de la protection des renseignements personnels,